



Envoyé en préfecture le 27/06/2019
Reçu en préfecture le 27/06/2019
Affiché le 
Publiée au recueil des actes
ID : 075-287500052-20190625-19_056-DE
de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Ile-de-France, le **27 JUIN 2019**
Transmise au contrôle
de légalité, le **27 JUIN 2019**
La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

Anne Cabrit

DÉLIBÉRATION

N° 19-056 du 25 juin 2019

(report session du 4 juin 2019)

**AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES UTILISATEURS DE
L'APPLICATION MOBILE DE DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS**

LE BUREAU DELIBERANT

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R.4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le budget général de l'Agence des Espaces Verts ;
- VU le rapport présenté par la Présidente de l'Agence des Espaces Verts ;

CONSIDERANT la volonté de l'Agence des Espaces Verts de mettre en valeur les espaces naturels dont elle a la charge

DELIBERE

- Article 1 Approuve la conclusion de l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre les utilisateurs de l'application mobile de découverte des espaces naturels.
- Article 2 Habilité la Présidente à signer l'avenant n°2 à la convention annexé.
- Article 3 Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de l'Agence des Espaces Verts.

Nombre de votants.....:	8
Votes POUR.....:	8
Votes CONTRE.....:	0
Abstentions.....:	0
Ne prend pas part au vote ...:	0

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 075-287500052-20190625-19_056-DE

S. S. 01/11/2019

S. S. 01/11/2019



**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES UTILISATEURS DE
L'APPLICATION MOBILE DE DECOUVERTE DES ESPACES NATURELS**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par son Président, agissant en application de la délibération n° 1/12 de la Commission permanente en date du 5 avril 2019, d'une part,

ET

L'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, représentée par sa Présidente, dûment habilitée par la délibération n° 19-056 du Conseil d'administration en date du 25 juin 2019,

ET

Le Département des Yvelines, représenté par M. le Président du Conseil départemental dûment habilité par une délibération de la Commission permanente en date du,

ET

L'Agence ONF Ile-de-France Est, représentée par son Directeur, dûment habilité par délégation de pouvoir du Directeur général de l'ONF donné par la décision n°, du, relative aux activités conventionnelles,

ET

L'Agence ONF Ile-de-France Ouest, représentée par son Directeur, dûment habilité par délégation de pouvoir du Directeur général de l'ONF donné par la décision n°, du, relative aux activités conventionnelles,

ci-après dénommés « **les partenaires**»,

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les conditions techniques et financières entre les partenaires ont été fixées par convention, signée le 20 octobre 2017 et applicable jusqu'au 31 décembre 2019.

Les modalités financières sont posées dans l'article 8 de la convention. S'agissant du montant de la participation financière de chaque partenaire, il est précisé que cette dernière serait recalculée par le Comité de Pilotage et fixée par voie d'avenant, sous réserve des crédits votés au budget de chaque partenaire. Le Comité de pilotage, réuni le 8 février 2019, a validé les opérations retenues pour 2019, et a déterminé le montant de la cotisation de chaque partenaire, pour l'année 2019.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la cotisation de chaque partenaire, pour l'année 2019.

ARTICLE 2 : DISPOSITION MODIFIEE

2.1 – Modalités financières

Il est inséré à la fin de l'article 8 de la convention initiale un alinéa dont la rédaction est la suivante :

« Chaque partenaire s'acquittera d'une cotisation de 3 600 € TTC, au titre de l'année 2019 ».

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIÉES

Les dispositions non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : DATE ET EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties.

Fait en cinq exemplaires originaux

MELUN, le

Pour l'Agence des espaces verts
de la Région Ile-de-France

Pour le Département des Yvelines
Le Président du Conseil départemental

Pour l'Office national des forêts
Le Directeur de l'Agence Ile-de-France Est

Le Directeur de l'Agence Ile-de-France Ouest

Pour le Département de Seine-et-Marne
Le Président du Conseil départemental

Annexe à l'avenant n°2 de la convention
Tableaux budgétaires : bilan des dépenses / recettes à fin 2018 et appel à participations 2019

Année budgétaire	Action	Fournisseur	DEPENSES		RECETTES = participations des partenaires
			Montant € HT	Montant € TTC	
2016*	Création de l'application	MyOrptheo	29 180	35 016	37 320*
	Frais de fonctionnement appli 2017	MyOrptheo	1 920	2 304	
2017	Frais de fonctionnement appli 2018	MyOrptheo	1 920	2 304	37 500
	Création de l'identité visuelle	Bastille	4 850	5 820	
	Achats des droits images pour identité visuelle	Bastille	370	444	
	Supports pour campagne de communication	Bastille	4 700	5 640	
	cocktails inauguration	Cussac	825	990	
	Barnum inauguration	Prestatente	1 480	1 776	
	Achat nom de domaine Balade branchée	OVH	72	86	
	Achat verres floqués	EcoCup	1 117	1 340	
	Achat article Balado	Michelin Travel Partner	850	1 020	
	Achat article Paris Mômes		2 000	2 400	
2018	Achat 4000 cartes com		430	516	14 400
	Achat verres floqués 4000		1 000	1 200	
	Achat flyers 10000		500	600	
	Frais de fonctionnement appli 2018	MY ORPHEO	1 920	2 304	
	Hébergement site WEB Balade branchée du 6 octobre 2018 - facture n° FR25827641	OVH	77	93	
Inscription aux Trophées de la Communication			229		
Total dépenses et recettes 2016 à 2018			64 082 €	89 220 €	

*2016 : Participation ONF, AEV et ONF hors convention

Appel à participation 2019

Année budgétaire	Actions prévisionnelles	Montant € TTC
2019	Développement application	20 000
	Dépôt marque Balade branchée	538
	Réalisation de deux vidéos de promotion et motion design	7 000
	Achats espaces publicitaires	10 000
	Achat verres floqués 8000	2 000
Total dépenses prévisionnelles 2019		39 538

Budget disponible fin 2018	25 138 €
Montant des dépenses prévisionnelles 2019	39 538 €
Appel à cotisation (total)	14 400 €
Appel à cotisation (par partenaire)	3 600 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 075-287500052-20190625-19_056-DE